



Charte d'écotourisme en Vallée Vézère

Agissons ensemble pour un tourisme durable

DOSSIER DE CANDIDATURE

VERSION JUILLET 2024

Envie de participer au réseau éco-tourisme Vallée Vézère ?

Comment postuler ?

Pour adhérer à la charte Eco-tourisme Vallée Vézère, c'est simple !

🌿 Etape 1 : Je me procure le dossier de candidature

Pour commencer, je me procure le dossier de candidature ici :

- ecotourisme-vallee-vezere.fr - rubrique « l'écocharte » → Télécharger le dossier
- Tatiana Filjak, Chargée de mission Développement Durable - Communauté de communes Vallée de la l'homme
☎ 07 87 49 00 39 ✉ ecotourisme@cc-vh.fr

🌿 Etape 2 : Je me prépare avec un autodiagnostic

Pour tester comment mon établissement / activité se positionne par rapport aux 24 critères de la Charte, j'utilise l'autodiagnostic qui se trouve dans le dossier de candidature. Certains critères seront déjà conformes, d'autres en cours, non conformes ou non applicables :

- ✔ Si tous les critères sont conformes, je passe à l'étape 3.
- ✔ Si certains sont en cours ou non conformes, ou si je ne suis pas certain(e) d'avoir bien compris(e), je contacte l'animatrice de développement durable pour obtenir de l'aide.

🌿 Etape 3 : J'envoie mon dossier de candidature

Je renseigne la fiche de candidature et je joins la grille d'autodiagnostic complétée **SCRUPULEUSEMENT**. J'envoie le tout à la chargée de mission par mail. Celle-ci me contactera pour fixer un rendez-vous sur place.

🌿 Etape 4 : Mes engagements sont vérifiés

J'accueille la chargée de mission développement durable pour réaliser une évaluation de ma conformité aux critères de la charte. **Je prépare les documents qui seront à présenter pour la validation de certains critères.** L'audit durera une demi-journée (3 heures).

A la fin, elle me remettra la fiche d'audit qui indiquera si tous les critères sont entièrement validés. Si ce n'est pas le cas, j'ai la possibilité de mettre en place les actions correctives nécessaires dans un délai de 4 semaines.

🌿 Etape 5 : Je reçois mon certificat d'adhérent éco-tourisme Vallée Vézère

Afin d'asseoir la légitimité de la charte, le dossier est ensuite présenté au comité de validation. Si mon dossier est accepté, je reçois mon diplôme dans un délai de 1 mois environ.

Que se passe-t-il ensuite ?

Le signataire de la Charte devient membre du réseau éco-tourisme Vallée Vézère : il participe à sa promotion et son enrichissement. Il bénéficie éventuellement de formations et d'accompagnement. Son établissement est référencé sur le site web ecotourisme-vallee-vezere.fr et au sein de son office de tourisme s'il est adhérent.

Les adhérents se réunissent une fois par an afin de partager leurs expériences, accueillir de nouveaux candidats et proposer des actions permettant de promouvoir le réseau.

Fiche de candidature

Tous les champs sont à renseigner. Merci de remplir les informations en **lettre capitale** pour une meilleure lisibilité.

Cette fiche doit être accompagnée de la **grille d'autodiagnostic** présente sur les pages 11 et 12.

Identité du candidat

Nom du site : _____ Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Contact de la personne de votre équipe en charge du suivi de la charte : _____

Secteur d'activités :

- | | | |
|--|---|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Site de visite | <input type="checkbox"/> Restauration |
| <input type="checkbox"/> Activité de loisirs | <input type="checkbox"/> Terroir | <input type="checkbox"/> Artisanat |
| <input type="checkbox"/> Autre : _____ | | |

Nombre de salariés en ETP (équivalent temps plein) : hors saison : _____ haute saison : _____

Proposez-vous un service de restauration ? Si oui, précisez : petit-déjeuner, déjeuner, dîner, à emporter... : _____

Etes-vous déjà engagé dans une démarche de labellisation (qualité, environnement, autre) ?

Oui, précisez laquelle : _____ Non

Aujourd'hui, avez-vous des pratiques éco-responsables au sein de votre entreprise ? Si oui, pouvez-vous citer quelques exemples ?

Expression libre

Afin de vous connaître davantage, pouvez-vous nous dire quelques mots sur vos engagements et vos convictions sur la préservation de la Vallée de la Vézère ?

Fiche d'autoévaluation

Je joins à mon dossier la fiche d'autoévaluation complétée.

Frais d'audit et de participation aux outils de communication

Après l'audit, je m'engage à payer la cotisation pour la durée de validité (2 ans) de mon adhésion :

- Chambre d'hôte (particulier) et professionnel de 0 à 2 ETP : 50 €
- Professionnel 3 à 10 ETP : 100 €
- Professionnel > 10 ETP : 200 €
- Gratuit (Clef verte – NF Environnement – Ecolabel Européen – Green Globe) :

Date : _____

Signature et tampon :

Fiche + autodiagnostic à compléter et à envoyer à :

Tatiana Filjak, Animatrice développement durable,

Communauté de communes Vallée de l'homme

✉ ecotourisme@cc-vh.fr

Référentiel : liste des critères



NOTE : TOUS LES CRITERES SONT OBLIGATOIRES, MAIS CERTAINS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER A TOUS LES PRESTATAIRES TOURISTIQUES.

Thème	N°	Critère	Descriptif	Preuves à présenter lors de l'audit / Explications
Ecolabels	1	Connaître les différents ecolabels	L'équipe permanente du prestataire touristique connaît les principaux ecolabels recommandés par l'ADEME qui peuvent s'appliquer à ses activités.	Afin de pouvoir distinguer les vrais ecolabels des faux, le prestataire doit avoir pris connaissance des principaux ecolabels à l'aide de l'outil en ligne « Les 100 labels recommandés par l'ADEME ». Il apporte la preuve qu'il a sensibilisé son personnel permanent aux ecolabels, par exemple en présentant une liste d'émargement.
Energie	2	Suivi mensuel des consommations d'énergie	Le prestataire touristique met en place un tableau de suivi des consommations d'énergies utilisées par le site, effectue un relevé mensuel et analyse l'évolution de ses consommations.	Le prestataire montre lors de l'audit son tableau de suivi renseigné et l'analyse de l'évolution de ses consommations. Les énergies visées sont : gaz, électricité, fioul, bois, énergie renouvelable, carburant véhicules. Un exemple est donné en page 13 et une version Excel avec calculs intégrés est téléchargeable ici .
	3	Eclairage économe	Remplacer les ampoules hors d'usage au fur et à mesure par des éclairages LED ou des ampoules basse consommation de classe énergétique A ou meilleure. Favoriser l'éclairage piloté par des détecteurs de présence.	Le prestataire montre : - Les ampoules utilisées et explique celles envisagées pour le futur, - Les détecteurs de présence déjà installés et ceux envisagés pour le futur. Des informations récentes sont disponibles dans le guide « Choisir son éclairage » de l'ADEME :
	4	Limiter la consommation d'énergie	- Les appareils réfrigérés sont installés hors zone d'impact des sources de chaleur et ne sont pas placés dans un endroit ensoleillé. - Lors des renouvellements d'appareils hors d'usage ou lors d'un nouvel achat, le prestataire touristique achète des appareils basse consommation. - Au moins une action du programme environnemental (critère 23) concerne l'énergie.	Le prestataire montre lors de l'audit l'emplacement des appareils réfrigérés et explique la classe énergétique de ses appareils. Il montre les preuves disponibles (ex : étiquette énergétique des appareils), ainsi que le plan d'actions du critère 23. Les appareils de basse consommation énergétique sont : - Classe énergétique A ou A+ en fonction des appareils, - Ecolabel européen, - EnergyStar (pour les appareils informatiques, écrans télé...). Pour aller plus loin, consultez le guide de l'ADEME « Réduire ma facture électrique »

Thème	N°	Critère	Descriptif	Preuves à présenter lors de l'audit / Explications
Energie	5	Déplacements alternatifs / actifs	Le prestataire touristique : - Communique sur l'accessibilité du lieu en transports en commun, à pied, à cheval, à vélo, en co-voiturage ; - Propose un parking vélo.	Le prestataire fournit des exemples de communication sur les déplacements doux et montre le parking vélo lors de l'audit. Exemple : depuis votre site web, vous pouvez ajouter des liens internet suivants : - « La Dordogne sans pétrole » édition 2023 - Ligne de cars, transports régionaux annuel et les lignes d'été « Les Estivales » - Le BlaBlaCar des trajets quotidiens : https://blablacardaily.com/ - « Dans les pas des Hommes de Lascaux » - 90 km en Vallée Vézère
Eau	6	Suivi mensuel des consommations d'eau	Le prestataire touristique met en place un tableau de suivi des consommations d'eau, effectue un relevé au moins mensuel et analyse l'évolution de ses consommations.	Le prestataire montre lors de l'audit son tableau de suivi renseigné et l'analyse de l'évolution de ses consommations. Un exemple de tableau de suivi est donné en page 13.
	7	Limiter le débit des robinets et des douches	- Le débit des robinets des sanitaires et des lave-mains ne dépasse pas 4,5 L/min. - Le débit des douches ne dépasse pas 10 L/min.	Le prestataire vérifie le débit de tous les robinets et installe, en cas de besoin des mousseurs sur tous les robinets et des limiteurs de débit sur les douches. Il fournit un tableau avec les débits mesurés. Les robinets destinés à remplir des récipients ne sont pas concernés (plonge, baignoire, seaux...).
	8	Economiser l'eau potable	- Le personnel a été sensibilisé à la recherche régulière des fuites - En plus des critères 7 et 8, le prestataire touristique met en œuvre au moins une action supplémentaire pour économiser l'eau potable. - Les hébergements communiquent sur la gestion raisonnée du nettoyage du linge.	Le prestataire explique comment le personnel a été sensibilisé et explique ses actions d'économies d'eau potable. Exemples : Récupérer et réutiliser l'eau de pluie (jardin et toilette), pailler le jardin pour arroser moins, chasses d'eau double-flux 3 l/6l, toilettes sèches Les hébergements montrent la communication prévue pour le linge.

Thème	N°	Critère	Descriptif	Preuves à présenter lors de l'audit / Explications
Déchets	9	Réduction des déchets	<p>Pour limiter la production de déchets, le prestataire touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilise autant que possible des produits rechargeables (piles, cartouches) ou consignés (bouteilles...) et évite les monodoses (produits d'accueil, sauces...); - Ne propose pas systématiquement des sacs de caisse et incite les clients à utiliser leur cabas. <p>S'il utilise de la vaisselle à usage unique, il :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emploi uniquement de la vaisselle compostable ou réutilisable par le client (en bois, carton, bambou ou label NF EN13432) - Incite les clients à amener leur vaisselle lavable. 	<p>Le prestataire explique lors de l'audit comment il limite la production de déchets et montre les actions correspondantes.</p>
	10	Tri des déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Les déchets sont triés par le personnel et les consignes de tri sont affichées. - Des poubelles de tri sont à disposition des clients (si concerné). - Le prestataire sensibilise les clients à ne pas abandonner ses déchets dans la nature (si concerné). 	<p>Le prestataire détaille les différents types de déchets triés sur site et leur destination. Il montre les zones de tri lors de l'audit.</p> <p>Le territoire de la CCVH est géré par deux syndicats des déchets : SMD3 & SICTOM PN. Les consignes de tri et de ramassage peuvent différer en fonction de votre lieu de résidence. Pour vous aider, utilisez l'application mobile « Guide du tri » de CITEO ou rendez-vous sur le site internet : https://www.triercestdonner.fr/guide-du-tri</p> <p>Pour aller plus loin, consultez le guide ADEME : www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-que-faire-dechets.pdf</p>

Thème	N°	Critère	Descriptif	Preuves à présenter lors de l'audit / Explications
Déchets	11	Valorisation des déchets verts et organiques	<ul style="list-style-type: none"> - Le prestataire touristique valorise ou fait valoriser ses déchets verts et organiques. - Le brûlage est interdit. 	<p>Le prestataire explique la gestion de ces déchets.</p> <p>Les modes de valorisation envisageables sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déchets organiques (= restes de cuisine et de repas) : compostage ou méthanisation, - Pains & déchets végétaux : compostage, méthanisation ou animaux, - Déchets verts : mulching, compostage, paillage, méthanisation, bois de chauffage. <p>Pour aller plus loin, consultez les guides de l'ADEME :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment réussir son compost ? - Guide de bonnes pratiques concernant la gestion des biodéchets en restauration
Achats	12	Papier responsable	<p>Présence d'un écolabel sur au moins 2 types de papiers utilisés par le prestataire touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - types de papier : hygiénique / absorbant / de bureau / imprimé / enveloppes. 	<p>Le prestataire fournit les preuves suivantes lors de l'audit : factures d'achat, photos ou emballages.</p> <p>Les labels acceptés sont ceux de la rubrique "Papeterie & Fournitures" du guide web ADEME (critère 1).</p>
	13	Achats locaux	Le prestataire touristique utilise en interne et dans sa boutique plusieurs produits d'origine locale (fournisseur < 100 km) et il le fait savoir par une communication adaptée (affichage sur place, internet...).	Le prestataire montre les exemples et donne les noms de ses fournisseurs locaux lors de l'audit.
	14	Communication responsable	Pour les dépliants de promotion / flyers / brochures, le prestataire touristique fait appel à un imprimeur ayant obtenu le label Imprim'Vert®.	<p>Le prestataire fournit l'adresse de son imprimeur ainsi qu'une preuve de sa labélisation.</p> <p>La liste des imprimeurs labellisés est disponible sur : www.imprimvert.fr / rubrique Annuaire imprimeurs.</p> <p>Pour aller plus loin, utiliser un moteur de recherche « écolo » : Ecosia, Lilo, Karma, Ecogine... Dossier ADEME « Numérique responsable en entreprise »</p>
Produits chimiques	15	Produits d'entretien / de toilette éco-labellisés	<p>Le prestataire touristique utilise au moins 2 produits écolabellisés de la liste ci-dessous :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Détergents vaisselle main, b. Détergents lave-vaisselle, c. Détergents textiles, d. Nettoyants universels, e. Détergents pour sanitaires, f. Savons et shampoings. 	Le prestataire montre les produits utilisés qui affichent le label écologique « ECOLABEL EUROPEEN » ou « ECOCERT » ou « NATURE & PROGRES ».

Thème	N°	Critère	Descriptif	Preuves à présenter lors de l'audit / Explications
Produits chimiques	16	Mettre en œuvre des pratiques « alternatives »	Le prestataire touristique met en œuvre des pratiques alternatives pour le nettoyage et l'entretien.	<p>Le prestataire explique les techniques alternatives mises en œuvre et montre ses exemples. Exemples : emploi de chiffons microfibrés, de vinaigre, de savon noir, de citron, d'eau ou de vapeur d'eau ou d'autres types de nettoyage ayant les mêmes effets.</p> <p>Pour cela, le prestataire peut s'inspirer de l'opération « Nettoyage sain » de la Communauté de Commune de la Vallée de l'Homme (contacter le service développement territorial de la CCVH) et / ou du guide Raffa « le Grand Ménage »</p>
	17	Réduire l'usage de produits dangereux pour l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Les pictogrammes des produits dangereux et leur signification sont connus et compris. - L'utilisation des désinfectants est raisonnée et limitée au maximum. - L'entretien des espaces verts se fait sans produits phytosanitaires chimiques. 	<p>L'explicatif des pictogrammes de dangers est disponible ici : http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%204406</p> <p>Le prestataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournit la liste des désinfectants utilisés (= produit bactéricide) et explique la manière de sensibiliser le personnel ; - Explique le mode d'entretien des espaces verts. <p>Pour aller plus loin consultez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le guide d'achat de l'ADEME « Moins de produits toxiques » - Le site internet : https://www.jardiner-autrement.fr/ - Le guide de l'ADEME « Mon jardin 0 déchet »
Alimentation	18	Cuisine « responsable »	<ul style="list-style-type: none"> - 30% minimum des <u>boissons</u> doivent être produites localement, et/ou issus de l'agriculture biologique, et/ou écolabellisées, et/ou issues du commerce équitable (sauf eau plate). - 30% minimum de vos <u>produits alimentaires</u> (<i>confiture, café-thé, chocolat, boulangerie-vienniserie, beurre, produits laitiers, fruits et légumes, viande / charcuterie, poissons / fruits de mer, œufs, miel, céréales, sorbets et glaces</i>) doivent être produits localement, et/ou issus de 	<p>Lors de l'audit, le prestataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - explique comment il prend en compte ce critère, - montre des factures de ses fournisseurs non facilement identifiable (ex : légumes). <p>Une liste non-exhaustive de producteurs locaux est disponible dans l'onglet « ressource ».</p> <p>Plateforme « Agrilocal24 » : mise en relation directe des acheteurs de la restauration collective ou non et des producteurs locaux, dans le respect du code des marchés publics.</p> <p>Plateforme « Mangerbiopérigord » : un outil de commercialisation des producteurs POUR la restauration collective, piloté PAR les producteurs composant le Conseil d'administration. Pour aller plus loin, vous pouvez consulter le calendrier des fruits et légumes de saison de l'ADEME.</p>

Thème	N°	Critère	Descriptif	Preuves à présenter lors de l'audit / Explications
Alimentation			<p>l'agriculture biologique, et/ou écolabellisées, et/ou issues du commerce équitable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les producteurs locaux sont mis en valeur dans la communication de l'établissement. 	
	19	S'adapter aux nouveaux modes de consommation	<p>Le prestataire touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connait les particularités des plats végétariens et végétaliens ; - Propose au moins 1 plat végétarien et l'identifie visuellement sur la carte des menus et / ou dans la communication de l'établissement. 	<p>Le prestataire fournit la carte de menus qui fait apparaître un plat végétarien ou une autre preuve.</p> <p>→ Un plat végétarien ne comporte pas de chair animale, alors qu'un plat végétalien (ou végan) ne comporte aucun produit d'origine animale (œuf, lait, miel...)</p> <p>Pour faire connaître votre établissement auprès d'une clientèle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Végétarienne/végane ou autre alternative : vous pouvez vous référencer gratuitement sur les plateformes www.happycow.net ou www.vegoresto.fr - Végane, vous pouvez commander des autocollants gratuits et vous inscrire sur https://vegoresto.fr/vous-etes-restaurateur
	20	Politique anti-gaspillage	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des portions raisonnables. - Proposer à la clientèle d'emporter ses restes de repas (alimentation et vin). - Etudier la possibilité de donner les invendus à une association. 	<p>Le prestataire fournit une explication de sa politique anti-gaspillage lors de l'audit.</p> <p>Idée pour valoriser vos repas invendus : inscrivez-vous sur l'appli togooodtogo.fr.</p> <p>Le Ministère de l'agroalimentaire met à disposition des restaurateurs la marque nationale gourmetbag.fr ainsi que des explicatifs sur la responsabilité sanitaire.</p>
Paysage & Biodiversité	21	Intégration paysagère	<ul style="list-style-type: none"> - Les abords sont propres. - Respect du Règlement Local de Publicité (RPLi) <p>Pour tout projet de travaux dans le futur, le site s'engage à consulter le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE24).</p>	<p>Le prestataire explique comment ce critère est pris en compte.</p> <p>Pour le respect du RPLi, une vérification sera faite auprès du service urbanisme de la collectivité.</p> <p>Contact CAUE 24 : http://cauedordogne.com/</p>

Thème	N°	Critère	Descriptif	Preuves à présenter lors de l'audit / Explications
	22	Relais du patrimoine local	<ul style="list-style-type: none"> - Le personnel est disponible pour échanger avec les clients sur la biodiversité et / ou les paysages et / ou le patrimoine culturel local. - Des documents sur ce thème sont éventuellement mis à disposition. 	<p>Le prestataire montre lors de l'audit les moyens d'information qui sont fournis.</p> <p><u>Pour aller plus loin</u> : devenir refuge LPO ou simplement mettre en place des actions pour préserver la biodiversité sur votre propriété (nicheur, mangeoire, abris hérisson, carré de tonte ignoré...)</p> <p>Pour les plantations, utiliser autant que possible le label Végétal local - des plantes peu gourmandes en eau et adaptées au climat.</p> <p>Faire la promotion de l'Atlas de la Biodiversité en Vallée de l'Homme (un lot de 5 affiches vous sera remis après validation de votre dossier)</p> <p>Pour découvrir toute la richesse de notre département rendez-vous sur https://atlas-paysages.dordogne.fr/</p>
Politique environnementale	23	Plan d'actions	<p>Le prestataire touristique formalise et met en œuvre un plan d'actions environnementales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce plan est mis à jour au moins tous les 2 ans, lors du renouvellement. 	<p>Le prestataire présente lors de l'audit son programme d'actions qui vise une amélioration de ses performances environnementales, pour un ou plusieurs thèmes (eau, énergie, déchets, produits, air...).</p> <p><i>Un modèle de plan d'actions est présenté en page 14.</i></p>
	24	Revendiquer l'appartenance au réseau des éco-acteurs et le promouvoir	<ul style="list-style-type: none"> - Signer la charte éco-tourisme Vallée Vézère et la mettre en œuvre. - Après signature de la charte : afficher le diplôme dans l'établissement et sur internet. 	<p>Lors du premier audit, le prestataire prend un engagement sur l'honneur en signant la demande d'adhésion à l'écocharte.</p> <p>Lors d'un audit de renouvellement, l'auditeur vérifie que la charte est bien affichée sur place et disponible sur le site internet du demandeur.</p>
Taxe de séjour			Si concerné, vous êtes à jour du paiement de la taxe de séjour.	<p>Le prestataire présente ses justificatifs.</p> <p>Une vérification sera également faite auprès de l'Office de Tourisme.</p>

Retrouvez des nombreuses aides par le biais de **fiches actions concrètes et réalisables** dans les documents :

« [HEBERGEURS TOURISTIQUES, QUELLES ACTIONS METTRE EN PLACE POUR UN TOURISME DURABLE ?](#) »,

ainsi que celui à destination des [RESTAURANTS COMMERCIAUX](#).

Fiche d'autodiagnostic

Date de l'autodiagnostic : _____

Labels professionnels déjà obtenus / envisagés : _____

*Fiche à utiliser par le site touristique **avant l'audit**, pour tester sa conformité aux critères.*

ATTENTION, TOUS LES CRITERES SONT OBLIGATOIRES, LES NON-CONFORMITES DOIVENT ÊTRE TRAITEES AVANT L'AUDIT FINAL.



Thème	N°	Critère	Position actuelle	Inventaire de ce qui reste à faire
Ecolabels	1	Connaître les différents écolabels	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours	
Energie	2	Suivi mensuel des consommations d'énergie	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
	3	Eclairage économe	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
	4	Limiter la consommation d'énergie	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours	
	5	Déplacements "doux"	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours	
Eau	6	Suivi mensuel des consommations d'eau	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
	7	Limiter le débit des robinets et des douches	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
	8	Economiser l'eau potable	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
Déchets	9	Réduction des déchets	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
	10	Tri des déchets	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours	
	11	Valorisation des déchets verts et organiques	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
Achats	12	Papier responsable	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
	13	Achats locaux	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	

Thème	N°	Critère	Position actuelle	Inventaire de ce qui reste à faire
	14	Communication responsable	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
Produits chimiques	15	Produits d'entretien / de toilette éco-labellisés	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
	16	Mettre en œuvre des pratiques « alternatives »	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
	17	Réduire l'usage de produits dangereux pour l'environnement	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours	
Alimentation	18	Cuisine « responsable »	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
	19	S'adapter aux nouveaux modes de consommation	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
	20	Politique anti-gaspillage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non applicable	
Paysage & Biodiversité	21	Intégration paysagère	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours	
	22	Relais du patrimoine local	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours	
Politique environnementale	23	Plan d'actions	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> En cours	
	24	Revendiquer l'appartenance à la charte et la promouvoir	<input type="checkbox"/> Accord de principe	
Taxe de séjour		Païement à jour	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> Non applicable	

Synthèse : Actuellement, le site se positionne de la façon suivante par rapport aux 24 critères de l'écocharte

Conforme	Non conforme	En cours	Non applicable

Suite de l'autodiagnostic :

-  **Tous les critères sont « conformes » :** Je peux intégrer la charte et rejoindre les éco-acteurs du territoire. J'envoie mon dossier de candidature à la chargée de mission Tourisme Durable pour demander un audit.
-  **Certains critères sont « non conformes » ou « en cours » :** J'ai encore quelques actions à mettre en place pour pouvoir intégrer la charte. Je peux me rapprocher de l'animatrice développement durable pour me faire aider.

Critères 2 et 6 : Suivi mensuel des consommations d'énergie et d'eau - modèle

Si vous n'avez pas déjà mis en place des outils pour suivre vos consommations, vous pouvez utiliser le modèle ci-après pour répondre aux critères 2 et 6.

CE TABLEAU EST DIRECTEMENT DISPONIBLE EN TELECHARGEMENT SOUS FORMAT EXCEL SUR LE SITE INTERNET DE LA CHARTE – ONGLET « RESSOURCES »

2019	Nombre de clients / fréquentation	ENERGIE					EAU			Commentaires, explications
		Electricité	Gaz	Fioul / carburant**	Bois / granulés	Energie renouvelable produite	Réseau public	Source interne	Autre	
Unité	*	<i>kWh</i>	<i>kWh/m³/kg*</i>	<i>litres</i>	<i>stère / kg *</i>	<i>kWh</i>	<i>litres</i>	<i>litres</i>	<i>litres</i>	
Janv.										
Fév.										
Mars										
Avril										
Mai										
Juin										
Juillet										
Août										
Sept.										
Oct.										
Nov.										
Déc.										
Total										

* choisir l'unité adaptée à votre installation

** il s'agit essentiellement du carburant pour le transport des clients (loueurs de canoës etc.)

Critère 23 – Obligatoire : Plan d'actions environnementales

Vous pouvez utiliser cette fiche pour vous aider à formaliser vos idées et projets que vous envisagez d'étudier ou de mettre en œuvre en tant que membre du réseau Ecotourisme Vallée Vézère.

N'ayez pas crainte à y inclure des petites améliorations au quotidien, mais aussi des projets un peu « fous » : ce plan d'actions ne vous oblige pas à réaliser tout ce que vous avez écrit, mais doit pouvoir vous servir d'aide à l'amélioration continue. En faisant un bilan tous les 1 à 2 ans, vous serez peut-être surpris de constater le nombre d'actions que vous avez pu réaliser !

Date du plan d'actions : _____

Thème (énergie / eau / déchets / achats...) : _____

Action 1 :

Echéance visée : cette année l'année prochaine dans 2 ans

Thème (énergie / eau / déchets / achats...) : _____

Action 2 :

Echéance visée : cette année l'année prochaine dans 2 ans

Thème (énergie / eau / déchets / achats...) : _____

Action 3 :

Echéance visée : cette année l'année prochaine dans 2 ans

Thème (énergie / eau / déchets / achats...) : _____

Action 4 :

Echéance visée : cette année l'année prochaine dans 2 ans

EXEMPLE

Thème : ACHAT - Communication responsable

Action : Installer un moteur de recherche alternatif comme Karma – Ecosia – Lilo etc...

Echéance visée : cette année l'année prochaine dans 2 ans

Besoin d'aide ? Vos contacts et ressources

Le territoire est engagé, l'animatrice développement durable ainsi que vos offices de tourisme se positionnent en chef d'orchestre concernant les démarches environnementales pour le secteur touristique.

L'animatrice développement durable a été formée aux 24 critères par un cabinet d'étude en environnement spécialisé dans le tourisme durable. A ce titre, elle peut vous renseigner au sujet de la démarche générale et des critères.

Les conseillères en séjours de vos Offices de Tourisme peuvent également répondre à vos premières interrogations.

UN ONGLET « RESSOURCES » EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET OU VOUS Y TROUVEREZ DES NOMBREUX GUIDES / FICHES AIDES POUR PASSER A L'ACTION.

Vos contacts



Tatiana Filjak - Animatrice développement durable
Communauté de communes Vallée de l'Homme

☎ 07 87 49 00 39

✉ ecotourisme@cc-vh.fr

Informations plus générales sur cette démarche

Communauté de Commune Vallée d l'Homme

Office de tourisme Lascaux - Dordogne Vallée Vézère

www.lascaux-dordogne.com

✉ contact@lascaux-dordogne.com

☎ 05 53 51 82 60

Communauté de Communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Office de tourisme Vézère Périgord Noir

www.vezere-perigord.fr

✉ email@vezere-perigord.fr

☎ 05 53 50 37 56